

FORMATION S.S.I.A.P. 2

CHEF D'EQUIPE DE SERVICE DE SECURITE D'INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES
(Arrêté du 02 mai 2005 modifié)

PUBLIC CONCERNE

Personnes désirant exercer la fonction SSIAP 2 en E.R.P. ou I.G.H.

Durée de la formation : 10 jours, soit 70 heures examen inclus

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✗ Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH.
- ✗ Préparer l'examen SSIAP 2

CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

Attention, tout dossier incomplet bloquera l'inscription.

- ✗ Copie du **diplôme SSIAP 1**
- ✗ **Avoir exercé l'emploi SSIAP1 pendant 1 607 heures dans les 24 derniers mois.**
Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.
L'attestation à faire compléter par l'employeur est transmise par notre organisme de formation.
- ✗ **Etre titulaire** de l'une des **attestations de formation au secourisme** suivantes (*copie à fournir*) :
PSC 1 de moins de 2 ans
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité
- ✗ **Etre apte physiquement.** Cette aptitude est **attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation.** Le certificat à faire compléter par le médecin est transmis par notre organisme.

Autres documents à transmettre :

- ✗ 1 photo d'identité couleur
- ✗ Copie du titre d'habilitation électrique

CONDITIONS D'EMPLOI SSIAP

L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice de l'emploi doit être détenue (*article 3 du chapitre 1^{er} de l'Arrêté ministériel du 02 mai 2005 modifié*).

Les personnels SSIAP doivent être habilités à minima H0, B0.

CONTENU DE LA FORMATION

1ERE PARTIE- ROLES ET MISSIONS DU CHEF D'EQUIPE

Gestion de l'équipe de sécurité
Management de l'équipe de sécurité
Organisation d'une séance de formation
Gestion des conflits
Evaluation de l'équipe
Information de la hiérarchie
Application des consignes de sécurité
Gérer les incidents techniques
Délivrance du permis de feu

2EME PARTIE - MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

Système de détection incendie
Le système de mise en sécurité incendie
Installation fixes d'extinction automatique

3EME PARTIE - HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

Réglementation du Code du Travail

Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

4EME PARTIE - CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE

Gestion du poste central de sécurité

Conseils techniques aux services de secours

MOYENS PEDAGOGIQUES

Travaux en sous-groupes

Exercices pratiques de mises en situation et d'application

Le petit



4 heures de formation au Centre d'instruction Claude Sins à Hurigny (en plus des 10 jours obligatoires de formation)

Ce module est proposé en option.

Ce module permet une plus grande expérience de la maîtrise de la combustion et des procédés d'extinction avec des foyers d'incendie plus importants ainsi que l'accès et la manipulation de matériels d'extinction (tuyaux, lances, R.I.A, extincteurs) et d'équipements de protection individuelle.

EVALUATION

Epreuve écrite : QCM de 40 questions

Durée : 40 minutes

Epreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique

Durée : 15 minutes par stagiaire

Epreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise

Durée : 20 minutes par stagiaire

CERTIFICATION

Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.

Délivrance d'un diplôme. *Le diplôme SSIAP 2 est un diplôme professionnel. Ce n'est pas un diplôme reconnu par l'Education nationale.*



Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis,

tous les 3 ans,

à l'obligation de recyclage, au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP.